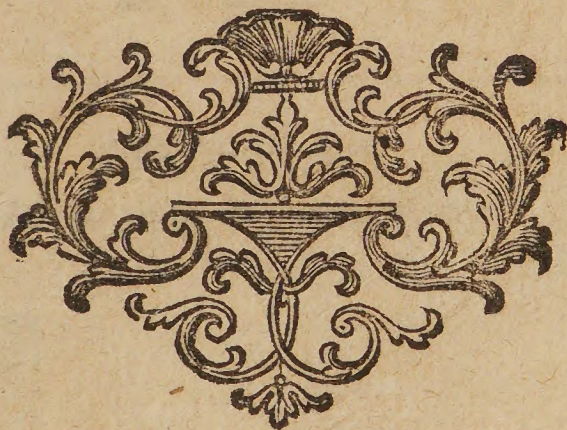


# RE P O N S E <sup>2.</sup>

D'UN MEDECIN

A N G L O I S

A LA CRITIQUE DE LA  
Thèse de M. Maloet Docteur en  
Medecine de la Faculté de Paris.



A P A R I S,

Chez la Veuve de LOUIS-DENYS DELATOUR,  
Imprimeur-Libraire, au bas de la rue de la Harpe,  
aux trois Rois.

---

M. D C C. X X X V I.

AVEC APPROBATION ET PERMISSION.









# REPONSE

D'UN MEDECIN

# ANGLAIS

*A la Critique de la Thèse de M. Maloet  
Docteur en Médecine de la Faculté  
de Paris.*

---

Age quod agis.

*Mélez-vous de votre Métier.*



Je ne sçais de quel œil vous regardez la Mésintelligence, qui se trouve entre la Médecine & la Chirurgie de Paris. Vos Apoticaire n'auroient  
A ij



qu'à faire de même que vos Chirurgiens, ces deux Etats n'auroient plus d'Inspecteurs. Maîtres alors de cette belle harmonie, qui est le fruit de leur dépendance, ils ne la conserveroient qu'autant qu'elle conviendrait à leur intérêt. L'un des deux voudroit peut-être encore Dominer sur l'autre, & l'Art de guérir concentré dans une seule Personne, deviendrait un Talent tout-à-fait équivoque.

Je ne me propose point d'expliquer les dangers de cette Anarchie : il ne faut que lire la Critique de la Thèse de M. Maloet, pour les entrevoir. La façon d'écrire de votre Chirurgien, ne me surprend point. Il parle d'un ton décisif contre une science, qu'il ne blâme que parce qu'il n'est pas Médecin, & qu'il ne sçauroit le devenir. Pourquoi se plaint-il de M. Maloet ? Ce Docteur ne détruit point la Chirurgie. Mais pour lui ne s'efforce-t-il pas de décrier la Médecine par tous les discours qu'il ose avancer contr'elle. J'en releverai quelques-uns dans la vûë de l'instruire ; & gardant le silence sur ses autres Libertés d'esprit, j'épargnerai son crédit, en cas qu'il



en ait autant que vous le dites, & qu'il soit réveré de tout le monde.

Observat. sur les Ecrits modernes, Lettre 63.

Si c'est à juste titre qu'il s'est fait un si grand nom dans le monde, qu'il ne se vante point d'être l'Auteur de la Critique, car elle ne lui fait point d'honneur. En la lisant on doute s'il écrit de bonne foi, ou du moins on est sûr qu'il ne sçait pas le Latin. Il débute par mal traduire le Point de la Thèse, & par conséquent il fait voir qu'il n'entend pas la Question. Ce point est conçu en ces termes : CHIRURGIA NON EST PARS MEDICINÆ CERTIOR: *La Chirurgie n'est pas plus certaine que les autres parties de la Medecine.* Votre Chirurgien au contraire l'interprète ainsi, *De toutes les parties de la Medecine, la Chirurgie est la plus incertaine.* Outre que cette traduction est tout-à-fait différente de la premiere, on peut dire qu'elle est fausse, parce que la Medecine étant certaine, la Chirurgie l'est aussi, mais elle ne l'est ni plus ni moins, qu'aucune autre partie de la Medecine.

Lettre Critique, p. 97.

C'est ce que démontre M. Maloet; S'il eût voulu soutenir qu'il y a plus d'incertitude du côté de la Chirurgie,



Lettre Critique,  
p. 97.

Ibid.

Ce seroit effectivement un *étrange Paradoxe*, que la Faculté de Paris n'auroit jamais adopté; mais Elle se fait gloire d'une Thèse qui sera toujours *mémorable*, parce qu'elle règle la confiance du Public, en lui prouvant, que de toutes les parties de la Médecine, la Chirurgie, sans être la moins certaine quant aux Principes, est la plus hazardeuse quant à l'Usage.

M. Maloet a tant de ménagement pour les Chirurgiens, qu'il leur fait l'honneur de regarder la Chirurgie comme une partie de la Médecine. Il ne faut pas cependant s'imaginer qu'en la distinguant, il ait voulu la séparer, & la donner en partage aux Chirurgiens. Il sçait que toutes les parties du Corps correspondent entr'elles, qu'ainsi toutes les indispositions qui leur arrivent, soit au-dedans, soit au-dehors, ne peuvent faire des différentes portions de recherches & d'étude. Que toutes ensemble, elles composent l'objet de l'occupation du Médecin, lequel est obligé de faire part de ses connoissances au Chirurgien; de même que celui-ci est obligé de se perfectionner



dans l'usage de ses instrumens, pour être en état de satisfaire aux vûes du Médecin.

Y a-t'il quelque chose de plus sage que ce Concert de travaux ? Mais votre Chirurgien prétend tout faire, & croit n'avoir besoin de personne. Il voudroit insinuer dans l'esprit du Public que les Médecins ne lui peuvent rien apprendre, parce qu'ils sont, dit-il, *partagés dans leurs opinions sur les différentes causes des effets de la Nature.* Qu'importe ? Il suffit aux Chirugiens, que les Médecins s'accordent sur les signes des Maladies, sur les différentes faces qu'elles prennent, & sur les voies, dont la Nature se sert pour les terminer, & C'est précisément de ces sortes de connoissances, dont ils ont besoin pour réussir dans leurs opérations. Car quant à la science des causes internes, qui est à la vérité fondée sur differens Systèmes, Cette recherche ne les regarde point, & les détourneroit de leur véritable occupation.

D'ailleurs, quoiqu'en dise votre Critique, La diversité d'opinions, même la difference des remédes que les

Lettre Critique, p. 99.



Médecins emploient, sont tout-à-fait étrangères à la Médecine, & quand les Médecins raisonneroient tous de même, *les Anglois, les Allemans, les Italiens*, seroient toujours obligés de suivre des routes différentes, parce que l'usage de la Médecine ne sera jamais le même par-tout, à moins que les hommes ne deviennent tous les mêmes, dans tous les pays & dans toutes les circonstances.

Que l'on ne confonde point les principes de la Médecine avec les raisonnemens des Médecins; on remarquera que ces Principes sont semblables dans tous les pays du monde. Qu'on imagine, pour s'en convaincre, telle maladie, que l'on voudra, Qu'on en détaille exactement tous les Symptomes, Qu'on ait le soin de marquer l'âge du malade, son temperament, son sexe, sa profession, sa maniere de vivre, son climât, & Qu'on envoie ce Mémoire à des Médecins de differens pays, ils y répondront par des consultations, dans lesquelles on trouvera une diversité de Systèmes adoptés comme plausibles, & une similitude de sentimens pro-



posés comme certains , par rapport aux vûës que l'on aura prises pour la guérison de cette maladie. Si les remèdes ne sont pas les mêmes , ils ne seront nullement *opposés*. Leur variété développera d'un côté les richesses de la Médecine & n'empêchera pas que de l'autre, on ne reconnoisse la solidité de ses principes.

Lettre Critique, p. 99.

Quand on dit que les Medecins & les Chirurgiens ne sont pas toujours certains , on entend que cette incertitude ne leur est que personnelle ; à l'exception cependant de votre Chirurgien , qui se croit toujours certain , & qui pour le prouver, prend le Public à témoin de ses succès ; Mais on n'en appelle qu'à sa Conscience. Pour le Médecin, il avoüe franchement que malgré ses études continuelles , il est toujours surpris de tout ce qu'il *apperçoit* au milieu de l'obscurité & des ténébres.

Aussi plus il a d'expérience , & moins il fait de grace à ses Confreres, quand il les voit inventer des Méthodes inconnuës : Il traite de *Brigandage* ces sortes d'entreprises ; & ce terme injurieux en apparence, n'est point

Lettre Critique, p. 99.



encore proportionné au danger des nouveautés en Médecine. Dans quelque sens même que Plin ait dit que *les remèdes ont guéri, si-tôt qu'ils ne nuisent plus* ; le Médecin ne cesse de faire valoir cette Maxime auprès de ses malades, pour les empêcher de lui demander plus de remèdes, qu'il ne doit, & ne veut leur faire.

Tous remèdes sont à craindre, & sur-tout Ceux de la Chirurgie, qui dérangent, pour toujours ou pour un tems, la conformation des Organes, telle qu'elle est sortie des mains du Créateur. C'est donc avec raison que M. Maloet, dit par exemple, que *le bain est moins dangereux que la castration*. Il ne compare les conseils du Médecin avec les œuvres du Chirurgien, que pour regler le degré de confiance, que le malade doit avoir en appellant l'un & l'autre.

Plus un Chirurgien sçait douter, plus il se fait honneur. Il faut qu'il sache couper, & plus encore s'il faut couper. C'est avec le Médecin qu'il s'assure de ce dernier talent sans lequel il ne diféreroit en rien des simples ouvriers. Il paroît que le Cri-

Lettre Critique, p. 106,

Lettre Critique, p. 112.



tique de la Thèse n'ambitionne point d'autre qualité. Car pour tourner en ridicule quelques Axiomes, que M. Maloet établit comme certains dans la Médecine, quels sont ceux, qu'il lui oppose; si ce n'est quelques Avis qui n'intéressent que la Mécanique de sa profession, & qui ne concernent que *l'usage des mains, la bonté des instrumens, la convenance des situations du malade, &c.* Je voudrois que votre Chirurgien se fût essayé de proposer quelques autres Axiomes sur la pratique de son Art, qu'il eût dit par exemple, dans cette Tumeur, il faut des Caustiques; dans celle-là, il faut des Maturatifs; il faut Ouvrir celle-ci: Mais il eût été bien embarrassé, & il auroit bien-tôt adopté les Axiomes de M. Maloet, en convenant que ce qu'il y a de plus certain dans la Chirurgie, C'est qu'il faut *détruire la cause du mal, affoiblir les Symptomes, conserver & ranimer les forces du malade, & évacuer les humeurs nuisibles.*

Lettre Critique, p. 111.

Lettre Critique, p. 110.

Mais, dit le Chirurgien critique, ces Maximes ne sont-elles pas connues de tout le monde, *même des*



Lettre Critique, p. 111.

*animaux irraisonnables*? Elles en sont plus certaines. C'est le propre des Médecins, de parler & d'agir conformément aux loix de la Nature; Au lieu que le Chirurgien est fait pour les Contrecarrer, à la vérité dans la vûë de soulager le malade. Mais comme son action peut être quelquefois d'un danger décisif, la Religion l'oblige de se munir toujourns de l'approbation du Médecin, que Dieu a particulièrement établi pour défendre les droits du Corps humain.

Lettre Critique, p. 111.

C'est un grand *bonheur* pour les hommes d'avoir des Médecins, & il est si grand, qu'ils en donnent même aux animaux domestiques. Si les Bêtes qui vivent dans les forêts n'en ont point, c'est que la Médecine qu'elles ont naturellement leur suffit; leur instinct se faisant sentir sur-tout par les secours qu'elles se procurent dans leurs maladies. Quoi les hommes déguiseroient leur raison, en anéantissant un Etat aussi nécessaire & aussi naturel que la Médecine, qui règle même la plûpart de leurs actions, & feroient triompher à sa place la Chirurgie avec laquelle ils re-



médient à des Accidens de surcroît ; & à des Maux qui ne sont pour l'ordinaire que les suites de leurs foiblesses & de leurs passions !

Les Opérations du Chirurgien , les Compositions de l'Apoticaire sont la même chose pour le Médecin : Ce sont ses Remèdes , dont il fait usage par les mêmes vûës , dans les mêmes circonstances , & avec les mêmes précautions. Les observations , qu'il a coûtume de faire sur les remèdes de la Pharmacie , lui servent même pour employer ceux que lui donne la Chirurgie , & pour juger de la nécessité de la Main du Chirurgien , en prévoir & régler journellement les effets. Il joint à toutes ces réflexions une connoissance aussi parfaite par ses sens , que celle que le Chirurgien se procure par la même voie , & il ne laisse échaper aucune des impressions , que le Corps reçoit dans mille circonstances de la vie.

A la faveur de ces Observations , le Médecin a distingué les maladies en *Médicales* & en *Chirurgicales* , pour discerner les cas où il n'a be-  
soin que de l'Apoticaire, d'avec ceux



où le Chirurgien est nécessaire. La variété des secours est la seule raison, qui lui a suggéré cette simple distinction de Noms, dont on abuse en voulant multiplier l'Essence des maladies.

Cette essence est unique ; parce que la différence des Organes & des Occasions, ne fait qu'ajouter à la Maladie un caractère plus ou moins accidentel , que le Médecin désigne au moment qu'il la voit ; en sorte qu'il ne suffit pas qu'elle soit *visible* , pour être *Chirurgicale* ; comme il est aisé d'en juger par la plûpart des Cancers, des Tumeurs Noïeuses & adhérentes, où la main du Chirurgien est inutile & le plus souvent funeste.

Sur ces principes, toute indisposition est absolument l'objet de la décision & des soins du Médecin. Ce n'est pas pour accroître son Domaine ; qu'il soutient cette Maxime ; il sçait que son Art est assez long ; il voudroit en pouvoir diminuer l'étendue ; Mais il ne peut que se faire aider , & ne sçauroit se débarasser , parce que sa Profession dans d'autres mains deviendroit véritablement susceptible de bévûës.



A propos de *Bévûës*, votre Chirurgien me paroît bien picqué de ce que M. Maloet ( qui sans doute ne parle que par Oüi dire ) en reproche quelques-unes aux Chirurgiens, qui ont été employés dans les dernières guerres d' *Allemagne & d'Italie*. Cette accusation seroit devenuë douteuse, si on l'avoit méprisée. Jugez par conséquent si les Medecins ne permettront pas à votre Chirurgien de dire en revanche tout ce qu'il voudra contre eux, & s'ils lui sçavent aucun gré de sa prétenduë discrétion à leur égard.

Lettre Critique, p. 108.

Lettre Critique, p. 109.

La réputation d'un Medecin & celle d'un Chirurgien s'établissent d'une maniere différente. On peut dire que le Medecin fait la sienne. Obligé de prendre tout sur lui, il n'est touché ni du blâme ni des loüanges, que quand il croit les mériter. Au lieu que le Chirurgien, qui ne peut rien sans les Medecins. tire toute sa gloire de leurs suffrages. Il ne sçauroit nier que c'est un bonheur pour lui de n'avoir à penser, pendant qu'il opère, qu'aux effets de ses iustrumens & de trouver dans le Medecin un Homme, qui mandé pour prévoir l'avenir, prend garde



à tout, & joint dans ces momens, son ame avec celle de l'Opérateur.

Quand il n'y auroit que la compassion, qui le rend incapable de toutes les attentions, Elle doit lui faire sentir la nécessité du Médecin, qui lui-même dans les cas d'horreur & de trouble, appelle de ses Confreres, pour s'affermir avec eux, & être en état de juger plus sainement, de ce qu'il convient de faire. Le Chirurgien à la vérité dans les grandes opérations appelle aussi les siens, avec cette difference, que ses Confreres ne l'aident que par la connoissance des effets sensibles; au lieu que quand il appelle encore des Médecins, ils l'instruisent de la Combinaison de ces mêmes effets, laquelle fait le principal talent du Médecin.

Cette derniere espèce de science, paroît fort inutile à votre Chirurgien. Tout dépend selon lui de sa dextérité; la Nature obéit à sa Main: C'est, dit-il, *la Chirurgie, qui lui découvre les pierres dans la vessie; la sonde ne le trompe presque jamais: si elle le laisse quelquefois dans l'incertitude, ce n'est que dans des cas extrêmement singu-*



*Viers* : à le croire personne ne devoit mourir de la taille. Mais cômment peut-on hazarder de pareilles propositions , quand on croit parler à des personnes qui ont de l'esprit , & quand on a par soi même de l'humanité, de la modestie , j'ose dire , de la religion ? Y a-t'il quelque opération plus incertaine & plus délicate, que l'extraction de la pierre ? Y a-t'il partie plus sensible que la vessie ? Y en a-t'il , qui ait plus de correspondance avec les principaux ressorts du Corps ? Y a-t'il rien de plus fréquent & de moins *singulier*, que les cas , qui *laissent un Chirurgien dans l'incertitude* ? Trouve-t'il toujourns la pierre après l'opération ? Ne se cache-t'elle jamais ? Lui est-il toujourns possible de la tirer, eû égard à sa grosseur ? & la sonde elle-même n'en impose-t'elle jamais ?

Lettre Critique, *ibid.*

M. Maloet exagère un peu le danger de cette opération. Le Chirurgien critique ne la rend pas moins à craindre, quoiqu'il rapporte un *Extrait-mortuaire de l'Hôtel - Dieu de Paris* , par lequel il justifie que *depuis 1732 jusqu'à 1736 sur 323 taillés,*

Lettre Critique, p. 110,



il n'en est mort que 49. N'est-ce donc rien qu'un Sixième d'hommes qui périt par cette opération? Il ajoute à la vérité, que de 32, qui ont été taillés dans l'automne 1734, il n'en est mort qu'un. Voilà ce qu'on peut appeler véritablement *un cas singulier* en Chirurgie.

Lettre Critique, p. 110.

Lettre Critique, p. 103.

Neanmoins quelque soit le Nombre de ceux, qui périssent par la taille, ou qui en reviennent, il est certain que la réussite de cette opération ne dépend pas tant de l'adresse du Chirurgien, que de la manière, dont le Médecin gouverne les choses qui nous environnent, & les ressorts de nos organes. Enforte que sans lui il se peut bien faire que de 20 taillés, il en meure 18.

Lettre Critique, p. 103.

La présence du Médecin dans les Opérations, ne fera pas du goût d'un Chirurgien tel que le Votre, qui se regarde comme *Souverain* dans sa Profession. Il s'arroe un tel Despotisme sur le Corps humain, qu'il s'imaginer que les lumières de l'Anatomie lui suffisent. Il se compare à un *Voyageur*, qui connoissant un chemin sûr, peut s'occuper à en chercher d'au-

Lettre Critique, p. 104.



*tres plus courts & plus aisés.* Quand même cette comparaison ne seroit pas absurde , pourroit - on en tirer quelque induction par rapport à l'Art de guérir? Le Certain n'est-il pas toujours le seul parti que l'on doit prendre? Et dans les cas , qui exigent des opérations extraordinaires , le Chirurgien les peut-il faire sans être autorisé du Médecin? Et l'un & l'autre quoi qu'ensemble, doivent-ils rien entreprendre sans le consentement du Malade?

Quoi que je n'aie aucun intérêt dans la querelle des Médecins & des Chirurgiens François , je m'estimerois heureux de pouvoir les engager à s'unir sans cesse. La Chirurgie seroit moins Requisite en France, & sans doute plus sûre & plus parfaite. Rien ne repugne plus à la Nature que de voir des Médecins & des Chirurgiens partager , pour ainsi dire , entr'eux le Corps humain, tandis qu'ils sont faits pour le conserver en son entier. Est-ce trop de trois Personnes pour veiller à la vie d'un homme, pendant que les Egyptiens n'en emploïoient pas moins pour embaumer un Cadavre?



Lettre Critique, p. 102.

Votre Chirurgien parle-t-il sérieusement, ou bien croit-il persuader aux personnes de bon sens, que *dans Les coups reçus à la tête, lorsqu'il doute, s'il doit avoir recours au trépan, c'est parce que la maladie, qui est alors son objet, prend le caractère de maladie Médicale ?* Que penser encore du langage de ce Chirurgien acrédité, quand il dit *qu'il s'aproprie formellement les maladies, lorsqu'elles se présentent au-dehors, & qu'il les abandonne au Médecin, lorsqu'il n'en voit plus les traces ?* Il croit se faire honneur de donner à penser que les Médecins n'ont en France que le rebut des Chirurgiens. Il ne sent pas qu'il confirme par son discours la Supériorité & l'Excellence de la Médecine, & que si l'on autorisoit sa conduite, ce seroit se jouer de la vie des hommes. Car on conçoit que se passer de Médecin, tant que les maux sont visibles, & ne recourir à lui que si-tôt qu'on n'en voit plus les traces, Ce n'est le plus souvent qu'éprouver le Médecin, & désoler le malade.

Lettre Critique, p. 104. & 105,

J'ajouterai à ces réflexions ce que dit notre illustre Pope dans son Essai.



sur l'homme, pour nous faire sentir la nécessité de la subordination. » Si, dit ce Sage & bon esprit, le pied destiné à fouler la poussière & la main destinée au travail, aspireroient d'être la Tête; si la Tête, l'œil, l'oreille se fâchoient d'être les purs instrumens de l'esprit qui les gouverne, quelle absurdité! Ce n'en est pas une moindre, si dans la fabrique générale de l'univers une partie prétend être une autre partie, & se révolte contre la tâche ou la peine, que le grand Esprit ordonnateur de tout a marquée.

Que les Médecins & les Chirurgiens François, profitent de cette belle Leçon. Que l'un s'applique à découvrir, que l'autre s'adonne à opérer. Que le Chirurgien ne se fâche point d'être le pur instrument de l'esprit; Que chacun fasse la tâche, que Dieu lui a marquée. C'est l'ordre que nous observons parmi nous autres Médecins & Chirurgiens Anglois. Nous concourons sans cesse au bien du malade, sans confondre nos droits; Chacun de nous perfectionne son talent, & jamais nous n'accordons nos suffrages ni nos louanges



à Ceux , qui se mêlent de Professions , qu'ils n'ont pas le droit d'exercer , quelque aptitude qu'ils prétendent y avoir.

Je suis , &c.

A Londres , ce 10. Juin 1736. v. stile.

---

### APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux , un Manuscrit qui a pour titre, *Réponse d'un Médecin Anglois , à la Critique de la Thèse de M. Maloet , Docteur en Médecine*, dans lequel je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'Impression. A Paris , ce vingt-septième Juin 1736.

CASAMAJOR.

---

### PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel , Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux , leurs Lieutenans Civils , & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien amée la Veuve de LOUIS-DENYS DELATOUR, Imprimeur de notre Cour des Aydes & de notre Ferme générale des Postes , Nous ayant fait supplier de lui accorder nos Lettres de Permission pour l'impression d'un



Manuscrit qui a pour titre: *Réponse d'un Medecin Anglois à la Critique de la These du Sieur Maloïet*, offrant pour cet effet de l'imprimer ou faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contrescel des Presentes. Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes, d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre ci-dessus spécifié, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Roïaume, pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la date desdites Presentes: Faisons deffenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance: à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & que l'Impetrante se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixième Avril mil sept cens vingt-cinq; & qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre sera remis dans le même état où l'Approbation aura été donnée es mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux



de France le Sieur Chauvelin: le tout à peine de nullité des Presentes; Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposante ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Chartre-Normande, & Lettres à ce contraires; CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Compiègne le vingt-sixième jour de Juillet, l'an des grace mil sept cent trente-six, & de notre Regne, le vingt-unième. Par le Roy en son Conseil,

SAINSON,

*Registré sur le Registre IX. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N<sup>o</sup>. 322. fol. 223. conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28. Février 1723. A Paris le premier Août 1736.*

*Signé, G. MARTIN, Syndic.*